

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-3-6

Séance du vendredi 11 septembre
2020

TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE STOSSWIHR

CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN ET AUX TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA RD 417 DANS LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU FRANKENTHAL-MISSHEILMÉ

LIEU-DIT LA SCHLUCHT

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention d'entretien et de travaux, ci-jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Etat, dans le cadre de la sécurisation de la RD 417 par l'installation de paravalanches et de pare-blocs dans la Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal – Missheimlé au Col de la Schlucht,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec l'Etat, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité